



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

**de l'Assemblée**

**Le mercredi 18 février 2026 — N° 38**

**Présidente de l'Assemblée nationale :  
Mme Nathalie Roy**

---



La séance est ouverte à 9 h 40.

---

**AFFAIRES COURANTES**

**Déclarations de députés**

Mme Tremblay (Hull) fait une déclaration afin de souligner le 30<sup>e</sup> anniversaire de la Mission catholique portugaise du Saint-Esprit.

---

Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de souligner les Journées de la persévérance scolaire.

---

M. Asselin (Vanier-Les Rivières) fait une déclaration afin de souligner la Semaine des entrepreneurs à l'école.

---

M. Fontecilla (Laurier-Dorion) fait une déclaration afin de souligner la Semaine scout.

---

Mme Lachance (Bellechasse) fait une déclaration afin de souligner la Semaine scout.

**18 février 2026**

---

M. Morin (Acadie) fait une déclaration afin de souligner la Semaine scout.

\_\_\_\_\_

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner l'impact sur le Haut-Richelieu des efforts de recrutement annoncés par les Forces armées canadiennes.

\_\_\_\_\_

M. Paradis (Jean-Talon) fait une déclaration afin d'exprimer de la solidarité et du soutien envers le peuple iranien.

\_\_\_\_\_

Mme Abou-Khalil (Fabre) fait une déclaration afin de souligner la Semaine scout.

\_\_\_\_\_

M. Sainte-Croix (Gaspé) fait une déclaration afin de souligner le 30<sup>e</sup> anniversaire de la Maison de la famille Parenfant de Gaspé.

\_\_\_\_\_

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de souligner les Journées de la persévérance scolaire.

\_\_\_\_\_

À 9 h 54, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

\_\_\_\_\_

18 février 2026

---

Les travaux reprennent à 10 h 08.

---

Moment de recueillement

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de Mme la présidente, M. Fortin, chef de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

À la demande de Mme la présidente, M. Fortin, chef de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

À la demande de Mme la présidente, M. Derraji (Nelligan) retire certains propos non parlementaires.

À la demande de Mme la présidente, M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, retire certains propos non parlementaires.

À la demande de Mme la présidente, M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, retire certains propos non parlementaires.

18 février 2026

---

### Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Gentilcore (Terrebonne), conjointement avec M. Poulin, ministre délégué à l'Économie et aux Petites et Moyennes Entreprises, Mme Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger), Mme Zaga Mendez (Verdun), Mme Poulet (Laporte), M. Marissal (Rosemont) et Mme Rizqy (Saint-Laurent) propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne que les entreprises de moins de cinq employés représentent 52 % des établissements employeurs du Québec, et que celles comptant moins de 50 employés en représentent 94 %;

QU'elle mentionne l'importance névralgique des PME pour notre économie, celles-ci générant plus de 50 % du produit intérieur brut (PIB) du Québec et en assurant la forte majorité des emplois du secteur privé;

QU'elle exprime sa reconnaissance envers les entrepreneures et entrepreneurs du Québec pour leur apport essentiel et constant au développement économique, social et régional du Québec;

QU'elle réaffirme son engagement à travailler avec l'ensemble des acteurs de la société civile afin de créer un environnement d'affaires favorable à la prospérité durable des PME et des Québécoises et Québécois;

Enfin, qu'elle souligne l'importance de poursuivre les efforts visant à soutenir l'innovation, l'investissement et la croissance des PME québécoises.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 106 en annexe)

Pour : **102** Contre : **0** Abstention : **0**

18 février 2026

---

M. Lévesque (Chapleau), conjointement avec M. Carmant (Taillon), présente une motion concernant des statistiques fiscales de 2023; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), conjointement avec M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Gentilcore (Terrebonne), M. Dufour (Abitibi-Est), Mme Poulet (Laporte) M. Marissal (Rosemont), Mme Rizqy (Saint-Laurent) et Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse l'apport indéniable des quotidiens, hebdomadaires et magazines imprimés qui renseignent, éclairent et divertissent des millions de Québécois;

QU'elle reconnaisse que ces imprimés sont un rempart contre l'uniformisation culturelle à l'échelle mondiale et un bouclier contre la désinformation, dans le respect et la protection de la diversité des expressions culturelles;

QU'elle prenne acte du contexte géopolitique marqué par les fausses nouvelles et la fragilisation des institutions, notamment par le biais des réseaux sociaux et des géants numériques internationaux;

QU'elle énonce que préserver la presse écrite locale devrait être une priorité;

QU'enfin, elle affirme que ces imprimés jouent un rôle essentiel auprès des Québécois affectés par la fracture numérique, notamment les aînés et les ménages à faible revenu.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

**18 février 2026**

---

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **107** en annexe)

Pour : **101** Contre : **0** Abstention : **0**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), conjointement avec Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), Mme Gentilcore (Terrebonne), Mme Poulet (Laporte), M. Marissal (Rosemont) et Mme Rizqy (Saint-Laurent), propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec reconnaisse que l'intelligence artificielle générative menace directement le travail et la stabilité économique des artistes et créateurs québécois;

QU'elle rappelle que l'usage d'une telle technologie remplace les œuvres de nos artistes par des contrefaçons créées à partir de leur propre travail;

QU'elle affirme que les fonds publics octroyés dans le domaine des productions culturelles doivent prioritairement soutenir la création artistique québécoise et protéger les emplois dans le milieu culturel;

QU'enfin elle demande au gouvernement du Québec d'évaluer l'encadrement du recours à l'intelligence artificielle générative pour la création d'illustrations, d'images ou d'œuvres visuelles dans tout projet, organisme ou institution bénéficiant d'un financement public.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **108** en annexe)

Pour : **101** Contre : **0** Abstention : **0**

18 février 2026

---

**Avis touchant les travaux des commissions**

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale à l'égard du projet de loi n° 1, Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 9, Loi sur le renforcement de la laïcité au Québec;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 19, Loi visant notamment l'amélioration de l'accès aux services médicaux et la prise en charge médicale de la population;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 13, Loi visant à favoriser la sécurité et le sentiment de sécurité de la population et modifiant diverses dispositions;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 3, Loi visant à améliorer la transparence, la gouvernance et le processus démocratique de diverses associations en milieu de travail;
- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 5, Loi visant à accélérer l'octroi des autorisations requises pour la réalisation des projets prioritaires et d'envergure nationale;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 7, Loi visant à réduire la bureaucratie, à accroître l'efficacité de l'État et à renforcer l'imputabilité des hauts fonctionnaires.

18 février 2026

---

## AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 09, à la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

---

Les travaux reprennent à 15 heures.

### Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Grandmont (Taschereau) propose :

QUE l'Assemblée nationale affirme son opposition au projet de gazoduc et d'usine de gaz naturel liquéfié de Marinvest Energy.

Mme Soucy, première vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 45 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 21 minutes 58 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 25 minutes 43 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 7 minutes 19 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 10 minutes sont allouées à l'ensemble des députés indépendants, sous réserve d'un maximum individuel de 1 minute 30 secondes. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

18 février 2026

---

## Projets de loi du gouvernement

### *Adoption du principe*

Mme Champagne Jourdain, ministre de la Famille, propose que le principe du projet de loi n° 12, Loi instituant la prestation de services de garde éducatifs à l'enfance par les personnes reconnues à titre de responsables d'un service de garde éducatif en communauté, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 12 est adopté.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 12 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des relations avec les citoyens.

La motion est adoptée.

---

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 19 février 2026, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

---

À 17 h 33, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 19 février 2026, à 9 h 40.

*La Présidente*

**NATHALIE ROY**

18 février 2026

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de Mme Gentilcore (Terrebonne), conjointement avec M. Poulin, ministre délégué à l'Économie et aux Petites et Moyennes Entreprises, Mme Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger), Mme Zaga Mendez (Verdun), Mme Poulet (Laporte), M. Marissal (Rosemont) et Mme Rizqy (Saint-Laurent) :

(Vote n° 106)

POUR - 102

Abou-Khalil (CAQ)	Derraji (PLQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)
Allaire (CAQ)	Déry (CAQ)	Labrie (QS)	Paradis (PQ)
Arseneau (PQ)	Dionne (CAQ)	Lachance (CAQ)	Picard (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulet (IND)
Bachand (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Poulin (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Dubé (IND)	Lakhoyan Olivier (IND)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	Dufour (IND) (Abitibi-Est)	Lamontagne (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Dufour (PLQ) (Mille-Îles)	Lamothe (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bernard (CAQ)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Rizqy (IND)
Bérubé (PQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ) (Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Biron (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ) (Lotbinière-Frontenac)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Leduc (QS)	Rouleau (CAQ)
Blouin (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lemay (CAQ)	Roy (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lemieux (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Boissonneault (PQ)	Gendron (CAQ)	Lévesque (CAQ) (Chauveau)	Schmaltz (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Gentilcore (PQ)	Lévesque (CAQ) (Chapleau)	Schneeberger (CAQ)
Bouazzi (QS)	Girard (CAQ) (Lac-Saint-Jean)	Maccarone (PLQ)	Setlakwe (PLQ)
Boulet (CAQ)	Girard (CAQ) (Groulx)	Mallette (CAQ)	Simard (CAQ)
Bussière (CAQ)	Grandmont (QS)	Marissal (IND)	Skeete (CAQ)
Cadet (PLQ)	Grondin (CAQ)	Martel (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Caron (PLQ) (La Pinière)	Guillemette (CAQ)	Massé (QS)	Tanguay (PLQ)
Champagne Jourdain (CAQ)	Hébert (CAQ)	McGraw (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Jacques (CAQ)	Montigny (CAQ)	Thouin (CAQ)
Charette (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Morin (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Hull)
Cliche-Rivard (QS)			Zaga Mendez (QS)
			Zanetti (QS)

18 février 2026

Sur la motion de Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), conjointement avec M. Zanetti (Jean-Lesage) Mme Gentilcore (Terrebonne), M. Dufour (Abitibi-Est), Mme Poulet (Laporte), M. Marissal (Rosemont), Mme Rizqy (Saint-Laurent) et Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey) :

**(Vote n° 107)**

**POUR - 101**

Abou-Khalil (CAQ)	Derraji (PLQ)	Kelley (PLQ)	Paradis (PQ)
Allaire (CAQ)	Déry (CAQ)	Labrie (QS)	Picard (CAQ)
Arseneau (PQ)	Dionne (CAQ)	Lachance (CAQ)	Poulet (IND)
Asselin (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bachand (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Provençal (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Dubé (IND)	Lakhoyan Olivier (IND)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	Dufour (IND) (Abitibi-Est)	Lamontagne (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Dufour (PLQ) (Mille-Îles)	Lamothe (CAQ)	Rizqy (IND)
Bernard (CAQ)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bérubé (PQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ) (Les Plaines)	Rotiroti (PLQ)
Biron (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ) (Lotbinière-Frontenac)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Leduc (QS)	Roy (CAQ)
Blouin (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lemay (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lemieux (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Boissonneault (PQ)	Gendron (CAQ)	Lévesque (CAQ) (Chauveau)	Schneeberger (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Gentilcore (PQ)	Lévesque (CAQ) (Chapleau)	Setlakwe (PLQ)
Bouazzi (QS)	Girard (CAQ) (Lac-Saint-Jean)	Maccarone (PLQ)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girard (CAQ) (Groulx)	Mallette (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Grandmont (QS)	Marissal (IND)	St-Louis (CAQ)
Cadet (PLQ)	Grondin (CAQ)	Martel (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (PLQ) (La Pinière)	Guillemette (CAQ)	Massé (QS)	Tardif (CAQ)
Champagne Jourdain (CAQ)	Hébert (CAQ)	McGraw (PLQ)	Thouin (CAQ)
Charest (CAQ)	Jacques (CAQ)	Montigny (CAQ)	Tremblay (CAQ) (Hull)
Charette (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Morin (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Ciccone (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Zanetti (QS)
Cliche-Rivard (QS)			

18 février 2026

---

Sur la motion de M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), conjointement avec Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), Mme Gentilcore (Terrebonne), Mme Poulet (Laporte), M. Marissal (Rosemont) et Mme Rizqy (Saint-Laurent) :

(Vote n° 108)

**POUR - 101**

Abou-Khalil (CAQ)	Derraji (PLQ)	Kelley (PLQ)	Paradis (PQ)
Allaire (CAQ)	Déry (CAQ)	Labrie (QS)	Picard (CAQ)
Arseneau (PQ)	Dionne (CAQ)	Lachance (CAQ)	Poulet (IND)
Asselin (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bachand (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Provençal (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Dubé (IND)	Lakhoyan Olivier (IND)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	Dufour (IND) (Abitibi-Est)	Lamontagne (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Dufour (PLQ) (Mille-Îles)	Lamothe (CAQ)	Rizqy (IND)
Bernard (CAQ)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bérubé (PQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ) (Les Plaines)	Rotiroti (PLQ)
Biron (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ) (Lotbinière-Frontenac)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Leduc (QS)	Roy (CAQ)
Blouin (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lemay (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lemieux (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Boissonneault (PQ)	Gendron (CAQ)	Lévesque (CAQ) (Chauveau)	Schneeberger (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Gentilcore (PQ)	Lévesque (CAQ) (Chapleau)	Setlakwe (PLQ)
Bouazzi (QS)	Girard (CAQ) (Lac-Saint-Jean)	Maccarone (PLQ)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girard (CAQ) (Groulx)	Mallette (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Grandmont (QS)	Marissal (IND)	St-Louis (CAQ)
Cadet (PLQ)	Grondin (CAQ)	Martel (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (PLQ) (La Pinière)	Guillemette (CAQ)	Massé (QS)	Tardif (CAQ)
Champagne Jourdain (CAQ)	Hébert (CAQ)	McGraw (PLQ)	Thouin (CAQ)
Charest (CAQ)	Jacques (CAQ)	Montigny (CAQ)	Tremblay (CAQ) (Hull)
Charette (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Morin (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Ciccone (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Zanetti (QS)
Cliche-Rivard (QS)			